

NOWCP

Société Anonyme au capital social de 7 678 900 euros
Siège social : **95, rue Saint-Lazare - 75009 PARIS**
528 817 356 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020
Comptes annuels approuvés par l'A.G.E du 30 juin 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en euros)

ACTIF	Mont. brut	Amort. prov.	31/12/2020	31/12/2019
Créa. s/les états de créd. et ass.	1 219 197	-	1 219 197	1 493 308
Opérations avec la clientèle	38	-	38	224 406
Immobilisations incorporelles	4 788 173	1 949 157	2 839 016	3 285 009
Immobilisations corporelles	413 826	123 463	290 363	356 313
Autres actifs	26 929	-	26 929	67 211
Comptes de régularisation	30 236	-	30 236	27 736
TOTAL ACTIF	6 478 398	2 072 620	4 405 778	5 453 981

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec la clientèle	225 255	-
Autres passifs	534 715	1 057 297
Capitaux propres	3 645 809	4 396 684
- Capital souscrit	7 278 900	5 462 000
- Primes d'émission	5 241 900	3 425 000
- Report à nouveau	(4 490 316)	(798 868)
- Résultat de l'année	(4 384 676)	(3 691 448)
TOTAL PASSIF	4 405 778	5 453 981

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et charges assimilées	(405)	(4 629)
Commissions (produits)	30 505	-
Commissions (charges)	(2 054)	(210)
PRODUIT NET BANCAIRE	28 046	(4 838)
Charges générales d'exploitation	(2 893 710)	(3 133 001)
- Salaires et traitements	(1 144 139)	(1 239 954)
- Charges sociales	(465 674)	(560 635)
- Impôts, taxes et versements ass. s/rémunérations	(169 595)	(147 583)
- Services extérieurs	(1 064 879)	(1 179 381)
- Autres charges diverses d'exploitation	(49 424)	(5 447)
Dot. aux amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp.	(1 519 012)	(553 608)
RESULTAT BRUT D'EXPLOIT.	(4 384 676)	(3 691 448)
ET RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(4 384 676)	(3 691 448)
RESULTAT NET	(4 384 676)	(3 691 448)

ANNEXES.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS. 1. Activité de la société. NOWCP, en tant qu'entreprise d'investissement, exploite un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article L. 424-1 du Code monétaire et financier et fournit des services d'investissement de placement non-garanti de titres de créances négociables à court-terme au sens de l'article D. 213-1 du Code monétaire et financier tel que prévu à l'article L. 321-1 du Code monétaire et financier.

2. Faits marquants de l'exercice. Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 soit une durée de 12 mois. **2.1. Extension d'agrément.** Le collège de l'AMF a approuvé le 08/12/2020 les modifications suivantes apportées aux règles de fonctionnement de NOWCP en complément de l'agrément initial, obtenu le 20/02/2019, qui limitait les instruments admis à la négociation sur la plateforme aux NEU CP et les membres aux personnes morales établies dans l'Espace économique européen : admettre exclusivement l'extension aux EURO-CP, en plus des NEU CP déjà autorisés et qui appartiennent tous les deux à la catégorie C2-Instruments du marché monétaire ; permettre aux personnes morales situées en Suisse, au Royaume-Uni et dans d'autres pays tiers de devenir membre de NOWCP ; par ailleurs, le collège de l'AMF a également approuvé l'utilisation d'EUROCLEAR FRANCE et d'EUROCLEAR BANK pour le règlement des transactions issues de NOWCP en complément du dépositaire central de titres ID2S. Les travaux techniques de connexion à EUROCLEAR FRANCE ont été finalisés en décembre 2020 permettant à NOWCP la connexion aux deux dépositaires centraux de NEU CP. La connexion à EUROCLEAR BANK sera opérationnelle au premier semestre 2021. **2.2. Evolution de l'équipe.** Au cours de l'année 2020, NOWCP a recruté une salariée et trois salariés ont quitté leurs fonctions, passant ainsi de treize salariés à onze salariés. En application de l'article 312-29 de son règlement général, l'AMF, après consultation des résultats de l'examen passé le 16/06/2020 et avis du jury, a décidé d'octroyer la carte professionnelle de Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI) à Madame Lucia Hortense, directrice des risques contrôles et conformité de NOWCP depuis le 16/12/2019. **2.3. Augmentations de capital.** Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/12/2019, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire, dont la période de souscription s'est close le 16/01/2020. L'augmentation de capital a été souscrite partiellement et libérée intégralement pour un montant global de 3 633 800 euros, dont 1 816 900 euros de capital et 1 816 900 euros de prime d'émission. Après cette augmentation de capital, le capital social de NOWCP est porté à 7 278 900 euros. **2.4. Pandémie Covid-19.** L'épidémie de Covid-19 crée une situation incertaine pour NOWCP. Dans ce contexte, NOWCP s'est pleinement mobilisée pour maintenir ses activités et a pris les mesures nécessaires pour préserver la santé de ses employés et de ses autres parties prenantes. NOWCP s'est en particulier engagée dans la mise en place de mesures et actions jugées les plus adaptées et nécessaires afin de poursuivre ses activités. Toutefois, NOWCP estime que cette crise sanitaire a eu des effets négatifs sur son activité de l'année 2020 lié notamment au renouvellement du programme TLTRO massivement souscrit par les banques et au PEP entraînant une diminution des encours du marché du NEU CP. **3. Evénements post-clôture.** Afin de prendre en compte le décalage d'activité, notamment lié au retard dans la connexion des assets managers de certains actionnaires ainsi qu'à la très forte souscription des banques au dernier TLTRO, le plan d'affaires prévisionnel 2021-2025 a été revu et intègre une diminution des revenus partiellement compensée par un plan de réduction des coûts. Ce plan d'affaires prévisionnel génère un besoin d'augmentation de capital pour l'année 2021 de 2 482 000 euros y compris une marge de sécurité de 169 000 euros. Aux termes de l'Assemblée Générale

Extraordinaire du 15/01/2021, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire, dont la période de souscription s'est close le 27/01/2021. L'augmentation de capital a été souscrite partiellement et libérée intégralement à hauteur de 800 000 euros, dont 400 000 euros de capital et 400 000 euros de prime d'émission. Après cette augmentation de capital, le capital social de NOWCP est porté à 7 678 900 euros. Le 03/03/2021 un plan de recapitalisation, incluant l'ouverture du capital à de nouveaux actionnaires, a été validé en Conseil d'administration et transmis à l'ACPR. A la date d'arrêtés des comptes, la société n'a pas reçu d'offre de financement et présente un ratio de solvabilité en deçà des exigences réglementaires. Dans ce contexte, le Conseil d'administration du 14/06/2021 a décidé d'arrêter l'activité de la société et a donc abandonné à cette date le principe de continuité d'exploitation. Cette décision prise postérieurement à la clôture n'ayant pas de lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture, les comptes au 31/12/2020 ont été établis en valeurs historiques. En revanche, conformément aux normes comptables, NOWCP présente en note 20 les états financiers au 31/12/2020 en valeurs liquidatives ainsi que leurs modalités d'établissement.

REGLES ET METHODES COMPTABLES. Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables du 26/11/2014 homologué par arrêté ministériel du 26/12/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Les comptes de l'exercice 2020 sont arrêtés en application des principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels, à savoir : la continuité de l'exploitation ; la permanence des méthodes comptables ; l'indépendance des exercices ; dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-dessous. **1. Changements de méthode d'évaluation.** Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice. **2. Immobilisations incorporelles.** Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Celles-ci correspondent à des applications et logiciels. L'amortissement de ces immobilisations est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées de vie économique estimées de 3 à 5 ans. Si nécessaire, une dépréciation complémentaire est comptabilisée pour ramener la valeur de ces actifs à la juste valeur ou valeur de marché. **3. Immobilisations corporelles.** Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées de vie économique suivantes : serveurs et équipement d'infrastructure 3 à 5 ans ; micro-ordinateurs et périphériques 3 à 5 ans. **4. Créances et dettes sur les établissements de crédit et assimilés.** Les créances et dettes sur les établissements de crédit et assimilés sont constituées des comptes ordinaires ouverts dans le livre d'un établissement bancaire. **5. Opérations avec la clientèle.** Les opérations avec la clientèle sont constituées du compte courant de la société qui a fait l'objet d'une convention de gestion de trésorerie avec ORANGE SA. Il est porteur d'intérêts, au taux du marché. **6. Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation.** Les autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation sont valorisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. **7. Opérations en devise.** Les dettes, créances et disponibilités en devises sont inscrites au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises hors zone Euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « Écart de conversion », rattachée aux postes des dettes et des créances auxquels il se rapporte. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque en totalité. **8. Provisions pour risques et charges.** Conformément au règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation en provision. Aucune comptabilisation des engagements de retraite n'a été constatée au cours de l'exercice 2020. **9. Provisions réglementées.** Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT (en euros). **Note 1. Créances sur les établissements de crédit et assimilés.** Les créances sur les établissements de crédit et assimilés sont composées de trois comptes ordinaires en dépôt à vue pour un montant total de 1 219 197,75 euros, ouverts dans les livres d'un établissement de crédit. **Note 2. Opérations avec la clientèle débitrices.** Les opérations avec la clientèle sont constituées du compte courant ouvert dans les livres d'ORANGE pour un montant de 38,19 euros. **Note 3. Immobilisations.**

1. Variation des immobilisations	Val. brute au début d'exercice	Acquis., apports,	Virement	Val. brute à la fin d'exercice
Autres immob. incorporelles	3 800 437	987 737	-	4 788 173
- Concess., brev. et droits sim.	3 446 835	987 737	323 602	4 758 173
- Immob. incorporelles en cours	353 602	-	(323 602)	30 000
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	3 800 437	987 737	-	4 788 173
Instal. tech., mat. et outillage ind.	-	6 258	-	6 258
Mat. de bureau, inf., mobilier	382 217	11 857	-	394 074
Immob. corporelles en cours	12 276	13 175	(11 957)	13 494
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	394 493	31 290	(11 957)	413 826
TOTAL GENERAL	4 194 930	1 019 026	(11 957)	5 201 999

2. Amortissements	Début d'exercice	Dotations	Fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	515 428	1 433 729	1 949 157
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	514 428	1 433 729	1 949 157
Installations techniques, mat. et outillage ind.	-	1 252	1 252
Matériel de bureau, informatique, mobilier	38 181	84 031	122 211
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	38 181	85 283	123 463
TOTAL GENERAL	553 609	1 519 012	2 072 620

Les immobilisations incorporelles qui correspondent à des applications et logiciels sont amorties sur 3 ans. Les immobilisations corporelles sont amorties sur 5 ans pour les serveurs et sur 3 ans pour les ordinateurs. **Note 4. Autres actifs.** Autres actifs, Débiteurs divers, 31/12/2020 : 26 929, 31/12/2019 : 67 211. Débiteurs divers, 31/12/2020 : 26 929, 31/12/2019 : 67 211, Variation : (40 282), Dépôts et cautionnement, 31/12/2020 : 26 929, 31/12/2019 : 26 350, Variation : 579, Avances et acomptes hors exploitation bancaire, 31/12/2019 : 11 372, Variation : (11 372), Créances clients hors exploitation bancaire, 31/12/2019 : 29 489, Variation : (29 489). Débiteurs divers, Dépôts et cautionnement, Montant brut et à plus d'un an : 26 929. **Note 5. Comptes de régularisation débiteurs.** Autres

Produits de régularisation, 31/12/2020 : 30 236, 31/12/2019 : 27 736, Produits à recevoir, 31/12/2020 : 5 054, Charges constatées d'avance, 31/12/2020 : 25 181, 31/12/2019 : 27 736. Produits à recevoir, Clients - Produits à recevoir, Montant brut et à 1 an au plus : 5 054, Charges constatées d'avance, Montant brut et à 1 an au plus : 25 181. Produits à recevoir, Clients - Produits à recevoir, 31/12/2020 : 5 054, 31/12/2019 : 0, Variation : 5 054, Charges constatées d'avance, 31/12/2020 : 25 181, 31/12/2019 : 27 736, Variation : (2 555). **Note 6. Opérations avec la clientèle créditrices.** Les opérations avec la clientèle sont constituées du compte courant ouvert dans les livres d'ORANGE pour un montant de 225 255,18 euros. **Note 7. Autres passifs.** Autres passifs, Crédeurs divers, 31/12/2020 : 534 715, 31/12/2019 : 1 057 297. Montant brut et à 1 an au plus, Crédeurs divers : 534 715, Fournisseurs et comptes rattachés - Immobilisation : 134 462, Fournisseurs et comptes rattachés - Charges d'exploitation : 66 019, Organismes sociaux : 87 543, Personnel et comptes rattachés : 48 238, Etat et collectivités : 39 510, Factures non parvenues - Charges d'exploitation : 128 943, Factures non parvenues - Immobilisations : 30 000.

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Créditeurs divers	534 715	1 057 297	(522 583)
- Fourn. et cptes rattachés - Immob.	134 462	339 013	(204 551)
- Fourn. et comptes rattachés - Ch. d'expl.	66 019	203 634	(137 614)
- Organismes sociaux	87 543	196 882	(109 339)
- Personnel et comptes rattachés	48 238	149 618	(101 380)
- Etat et collectivités	39 510	31 844	7 665
- Factures non parvenues - Ch. d'expl.	128 943	107 852	21 091
- Factures non parvenues - Immobilisations..	30 000	28 454	1 546

Note 8. Capitaux propres et composition du capital social. 1. **Capitaux propres.** Le capital social de NOWCP se décompose à la clôture de 727 890 actions ordinaires au nominal de 10 euros chacune. Affectation des résultats de l'exercice 2019 : Les comptes de l'exercice 2019 ont fait apparaître un résultat de - 3 691 448 euros. Selon la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/05/2020 statuant sur les comptes, cette perte a été affectée comme suit : affectation au report à nouveau pour - 3 691 448 euros. 2. **Variation des capitaux propres.**

	31/12/2019	Affectation du résul.	Résultat	Variation	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 7 278 900)...	5 462 000	-	-	1 816 900	7 278 900
Primes d'émission, de fusion, d'apport..	3 425 000	-	-	1 816 900	5 241 900
Report à nouveau....	(798 867)	(3 691 448)	-	-	(4 490 316)
RESUL. DE L'EXER. (bénéf. ou perte).....	(3 691 448)	3 691 448	(4 384 676)	-	(4 384 676)
TOTAL CAP. PROP.	4 396 684	-	(4 384 676)	3 633 800	3 645 808

Note 9. Eléments sur les postes des entreprises liées. Les transactions entre les entreprises liées ont été conclues à des conditions normales de marchés, et ne sont donc pas détaillées. **Note 10. Informations relatives au produit net bancaire.** 1. **Produits.** 31/12/2020. Commissions (produits) : 30 505, Prestation de service : 29 352, Gain de change sur créances : 1 154. 2. **Charges.** Intérêts et charges assimilées, 31/12/2020 : (405), 31/12/2019 : (4 629), Commissions (charges), 31/12/2020 : (2 054), Commissions et services bancaires, 31/12/2020 : (98), 31/12/2019 : (210), Perte de change sur créances, 31/12/2020 : (1 956). Les intérêts et charges assimilées sont composés des intérêts débiteurs associés au compte courant ouvert dans les livres d'ORANGE SA pour un montant de 405,31 euros. **Note 11. Salaires, charges sociales et impôts assimilés sur rémunérations.** Salaires et traitements, 31/12/2020 : (1 144 139), 31/12/2019 : (1 239 954), Salaires et traitements, 31/12/2020 : (1 144 142), 31/12/2019 : (1 269 447), Personnel détaché et produits divers de gestion courante, 31/12/2020 : 4, 31/12/2019 : 29 493, Charges sociales, 31/12/2020 : (465 674), 31/12/2019 : (560 635), URSSAF, 31/12/2020 : (336 389), 31/12/2019 : (316 159), Mutuelle et retraite, 31/12/2020 : (176 910), 31/12/2019 : (153 723), Autres charges sociales, 31/12/2020 : 47 625, 31/12/2019 : (90 753), Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations, 31/12/2020 : (169 595), 31/12/2019 : (147 583). **Note 12. Services extérieurs et autres charges d'exploitation.** Services extérieurs, 31/12/2020 : (1 064 879), 31/12/2019 : (1 179 381), Etudes et travaux, 31/12/2020 : (417 765), 31/12/2019 : (547 316), Achats matériel, équipements et travaux, 31/12/2020 : (206 947), 31/12/2019 : (705), Redevances licences et concession, 31/12/2020 : (91 960), Honoraire, 31/12/2020 : (74 155), 31/12/2019 : (270 365), Location immobilière, 31/12/2020 : (94 199), 31/12/2019 : (120 108), Sous-traitance, 31/12/2020 : (70 263), 31/12/2019 : (72 101), Autres, 31/12/2020 : (109 589), 31/12/2019 : (168 786), Autres charges diverses d'exploitation, 31/12/2020 : (49 424), 31/12/2019 : (5 447). **Note 13. Dotations aux amortissements.** Dotations aux amortissements, 31/12/2020 : (1 519 012), 31/12/2019 : (553 608), Dotations aux amortissements incorporels, 31/12/2020 : (1 433 729), 31/12/2019 : (515 428), Dotations aux amortissements corporels, 31/12/2020 : (85 282), 31/12/2019 : (38 181). A fin décembre 2020, le résultat net de NOWCP s'élève à - 4 384 676 euros. **Note 14. Résultat exceptionnel.** Néant. **Note 15. Informations complémentaires.** 1. **Impôts sur les bénéfices.** Le solde de l'impôt sur les bénéfices s'élève à 0 euro. Depuis l'exercice 2019, NOWCP ne fait plus partie du groupe d'intégration fiscale dont ORANGE SA est la société tête de groupe. La charge d'impôt est calculée sur son résultat fiscal propre. Les déficits reportables à la clôture s'élèvent à 8 078 622,71 euros. **Note 16. Société mère, filiales et participations.** 1. **Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.** Les comptes de la société sont consolidés suivant la méthode d'intégration globale dans les comptes consolidés élaborés par ORANGE SA. Dénomination sociale - siège social : ORANGE, 78, rue Olivier de Serres, 75015 - PARIS, Forme : SA, Montant capital : 10 640 226 396 euros.

2. **Filiales et des participations.** NOWCP ne détient pas de filiales. NOWCP ne détient pas de participations dans d'autres sociétés. **Note 17. Engagements hors-bilan.** 1. **Engagements donnés et reçus.** L'estimation de l'engagement de la société au titre des indemnités de départ à la retraite s'élèvent à 23 137 euros, charges comprises au 31/12/2020. Ce montant n'est pas comptabilisé. 2. **Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux.** Néant. **Note 18. Informations sur le personnel.** L'effectif moyen pour 2020 s'élève à 11,1 et s'élevait à 10,4 en 2019. La rémunération allouée aux membres du Comité de direction au titre de l'exercice à raison de leur fonction s'élève à 685 285 euros nets de toutes cotisations ou retenues. Le Comité de direction est composé au 31/12/2020 de 6 membres. **Note 19. Honoraires des Commissaires aux comptes.** Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 32 562 euros TTC dont 28 962 euros TTC pour la certification des comptes et à 3 600 euros TTC pour les autres services. **Note 20. Comptes annuels en valeur liquidative. Méthodologie.** Pour établir les comptes au

31/12/2020 en valeur liquidative, il est considéré que l'arrêt de l'activité sera décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2021. A cette date les derniers éléments comptables disponibles sont ceux du 31/05/2021. Les hypothèses retenues pour l'établissement de ces états financiers établis en valeur liquidative sont les suivantes : la mise au rebut des immobilisations corporelles et incorporelles car aucune revente n'est jugée possible ; le provisionnement des éléments survenus au premier semestre 2021 : le chiffre d'affaires généré et non recouvré entre le 01/01/2021 et 31/05/2021 ne sera recouvert. Les revenus estimés sur le mois de juin 2021 ne seront pas pris en compte ; les charges d'exploitation et dépenses d'investissement, à l'exception des dotations aux amortissements, comptabilisées entre le 01/01/2021 et le 31/05/2021 seront intégralement honorées. Les charges du mois de juin 2021 sont estimées avec une marge de sécurité et seront intégralement honorées ; les dotations aux amortissements de mise au rebut des immobilisations corporelles et incorporelles ; les coûts directement liés à la restructuration de la société sont estimés en intégrant les indemnités de licenciement, les coûts de sortie des contrats, et les autres coûts spécifiques à la dissolution de la société.

1. Bilan actif en valeur liquidative	Montant brut	Amort. et prov.	31/12/2020	Valeur liquidative 31/12/2020
Créa. s/les éts de créd. et ass.	1 219 197	-	1 219 197	1 219 197
Opérations avec la clientèle	38	-	38	38
Immobilisations incorporelles ..	4 788 173	1 949 157	2 839 016	-
Immobilisations corporelles.....	413 826	123 463	290 363	-
Autres actifs	26 929	-	26 929	-
Comptes de régularisation	30 236	-	30 236	5 054
TOTAL DE L'ACTIF	6 478 398	2 072 620	4 405 778	1 224 289

2. Bilan passif en valeur liquidative	31/12/2020	Valeur liquidative 31/12/2020
Opérations avec la clientèle	225 255	225 255
Autres passifs	534 715	534 715
Provisions pour risques et charges.....	-	3 626 818
Capitaux propres	3 645 809	(3 162 499)
- Capital souscrit	7 278 900	7 278 900
- Primes d'émission	5 241 900	5 241 900
- Report à nouveau	(4 490 316)	(4 490 316)
- Résultat de l'année.....	(4 384 676)	(11 192 983)
TOTAL DU PASSIF	4 405 778	1 224 289

3. Compte de résultat en valeur liquidative	31/12/2020	Valeur liquidative 31/12/2020
Intérêts et charges assimilées	(405)	(405)
Commissions (produits)	30 505	30 505
Commissions (charges).....	(2 054)	(2 054)
PRODUIT NET BANCAIRE	28 046	28 046
Charges générales d'exploitation.....	(2 893 710)	(6 572 638)
- Salaires et traitements	(1 144 139)	(1 144 139)
- Charges sociales	(465 674)	(465 674)
- Impôts, taxes et versements ass. s/rémunérations	(169 595)	(169 595)
- Services extérieurs.....	(1 064 879)	(1 064 879)
- Dotations des provisions pour risques et charges.....	-	(3 678 928)
- Autres charges diverses d'exploitation.....	(49 424)	(49 424)
Dot. aux amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp.....	(1 519 012)	(4 648 391)
RESULTAT BRUT D'EXPL., RESULTAT D'EXPL.		
ET RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(4 384 676)	(11 192 983)
RESULTAT NET	(4 384 676)	(11 192 983)

4. **Immobilisations.** Immobilisations incorporelles, Montant brut : 4 788 173, Amort. prov. : 1 949 157, 31/12/2020 : 2 839 016, Pro-Forma Amort. prov. : 4 788 173, Valeur liquidative 31/12/2020 : Néant, Immobilisations corporelles, Montant brut : 413 826, Amort. prov. : 123 463, 31/12/2020 : 290 363, Pro-Forma Amort. prov. : 413 826, Valeur liquidative 31/12/2020 : Néant. Il est considéré que les immobilisations incorporelles et corporelles sont mises au rebut avec une valeur résiduelle nulle conduisant à comptabiliser un amortissement additionnel de 3 129 379 euros. 5. **Autres actifs et comptes de régularisation débiteurs.** Débiteurs divers, Dépôts et cautionnement, 31/12/2020 : 26 929, Valeur liquidative 31/12/2020 : Néant, Autres comptes de régularisation, 31/12/2020 : 30 236, Valeur liquidative 31/12/2020 : 5 054, Produits à recevoir, 31/12/2020 et valeur liquidative 31/12/2020 : 5 054, Charges constatées d'avance, 31/12/2020 : 25 181, Valeur liquidative 31/12/2020 : Néant. Il est considéré que le dépôt de garantie des locaux de NOWCP ne sera pas récupéré et est donc passé en pertes et les charges constatées d'avance sont neutralisées. 6. **Provision pour risques et charges.** Valeur liquidative 31/12/2020. Provisions pour risques et charges : 3 626 818, Provision sur pertes d'exploitation futures : 1 786 064, Provision pour restructuration : 1 840 754. 7. **Dotations des provisions pour risques et charges.** Valeur liquidative 31/12/2020. Provisions pour risques et charges : 3 678 928, Passage en perte dépôt de garantie : 26 929, Neutralisation des charges constatées d'avance : 25 181, Provision sur pertes d'exploitation futures : 1 786 064, Provision pour restructuration : 1 840 754, Dont, Provision pour licenciement économique : 1 329 516, Provision de sortie des contrats : 276 238, Provisions diverses : 235 000. **Provision sur pertes d'exploitation futures.** Afin d'estimer les pertes d'exploitation futures jusqu'à la date d'arrêt de l'activité du 01/01/2021 au 30/06/2021, il a été pris en compte le résultat brut d'exploitation avant dotations aux amortissements réalisé au 31/05/2021 ajusté des factures émises non recouvertes, des factures reçues ou récurrentes y compris celles relatives aux dépenses d'investissement. En outre, sur cette estimation, il a été considéré une marge complémentaire de 5 %. **Provision pour licenciement économique.** Pour l'ensemble des salariés il a été considéré qu'ils bénéficieraient d'une période de reclassement au sein du GROUPE ORANGE d'une durée de deux mois à compter du 01/07/2021, d'une période de préavis de licenciement de trois semaines, suivi d'un préavis de licenciement de deux mois et d'un congé de reclassement de quatre mois débutant en même temps que le préavis de licenciement. A l'issue du congé de reclassement, il est versé à tous les salariés une indemnité de licenciement selon leur ancienneté. Le salaire pris en compte, appelé salaire de référence, est déterminé en prenant en compte, selon la formule la plus avantageuse : soit la moyenne mensuelle des douze derniers mois précédant le jour de l'envoi de la lettre de licenciement ; soit le tiers des trois derniers mois. En cas d'hypothèses différentes possibles, le calcul le plus onéreux pour l'entreprise est retenu à chaque fois. **Provision de sortie des contrats.** Il est considéré que tous les contrats sont suspendus selon les termes établis en

respectant les délais de sortie et les potentiels indemnités y afférant. **Provisions diverses.** Les provisions diverses sont constituées des honoraires prévisionnels des commissaires aux comptes, des honoraires juridiques et des honoraires du liquidateur.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020. L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport général du Commissaire aux comptes, décide d'affecter la perte de l'exercice, d'un montant de (4 384 676) euros au compte « Report à nouveau ». Compte tenu de cette affectation, le solde : du report à nouveau serait porté de (4 490 316) à (8 874 992) euros ; les capitaux propres de la Société seraient de 3 645 809 euros. En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NOWCP SA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion.**

Référentiel d'audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.3 « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels qui expose la décision prise postérieurement à la clôture d'arrêter l'activité de la société. **Justifications des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques. Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 14/06/2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du

Code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels. **Rapport sur le gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris - La Défense, le 15 juin 2021, KPMG AUDIT, Département de KPMG S.A. : Hubert De Vaumas, Associé.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.